



PROCURATION

INDIVIDUELLE

Attention !

Cette procuration est à transmettre à la personne qui représentera votre vote. **Afin de faciliter les démarches, merci de la renvoyer par mail à jevotefederationartsdelarue.org en mettant cette personne en copie.** Vous pourrez également nous la remettre le jour J.

Merci de vérifier que vous êtes à jour de votre cotisation pour 2021 (adhésion prise après le 22 juillet 2020).

Trois procurations par adhérent maximum.

Étant dans l'incapacité de voter en personne, je soussigné.e :

Prénom

Nom

Donne pouvoir à :

Prénom

Nom

Adhérent à jour de sa cotisation à la Fédération pour l'année 2021.

De voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale annuelle du mercredi 21 juillet 2021 qui se tiendra à l'Auditorium du Conservatoire, 1 rue Olivier Messiaen à Chalon-sur-Saône.

Date

En cochant cette case, j'atteste que les informations données sont exactes et je certifie avoir pris connaissance des conditions du vote par procuration telles qu'énoncées dans ce document.

J'envoie